

Commune de Ciney, parcelles cadastrées 1^{re} division, section A 280Z (entrepôt 11 a 96 ca) et A 280B2 (90 a 47 ca), propriété du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, d'une contenance totale de 97 a 43 ca.

Le même arrêté précise qu'il sera fait application de la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, prévue à l'article 5 de la loi du 26 juillet 1962.

PROVINCE DE NAMUR. — Un arrêté ministériel du 9 avril 2008 approuve la résolution du 22 février 2008 par laquelle le conseil provincial de Namur décide de transformer l'emploi de directeur du Service de prévention en celui de premier directeur spécifique (tech).

ASSESE. — Un arrêté ministériel du 10 avril 2008 approuve la délibération du 4 mars 2008 par laquelle le conseil communal d'Assesse adopte les statuts du centre sportif local constitué sous la forme d'une régie communale autonome.

BELCEIL. — Un arrêté ministériel du 13 mars 2008 annule la délibération du 22 novembre 2007 par laquelle le conseil communal de la ville de Beloeil a décidé d'engager à titre stagiaire, à partir du 22 octobre 2007, pour une période d'un an, conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement organique, MM. Benjamin Menier, Mikaël Recuero-Doral, Ludovic Ronsyn et Sébastien Jacquot, lesquels ne remplissent pas les conditions requises, étant entendu que les intéressés n'ont pas satisfait aux épreuves physiques qui constituent une condition de recrutement au grade de sapeur pompier.

CHARLEROI. — Un arrêté ministériel du 4 avril 2008 approuve la délibération du 25 février 2008 par laquelle le conseil communal de la ville de Charleroi décide d'approuver les modifications aux articles 25, 26, 27, 43, 54 et 85 des statuts de la Régie communale autonome de Charleroi.

CHATELET. — Un arrêté ministériel du 8 avril 2008 annule la délibération du 17 décembre 2007 du conseil communal de Châtelet arrêtant le règlement d'ordre intérieur - marchés publics, en ce compris ledit règlement.

CHATELET. — Un arrêté ministériel du 8 avril 2008 annule l'arrêté du bourgmestre de Châtelet du 29 février 2008 ordonnant et maintenant l'exclusion définitive de nos Marchés de la SPRL Cesare Fruits, dont le siège social se situe rue Thiot 68, à 6060 Gilly, pour fautes graves et répétées.

FERRIERES. — Un arrêté ministériel du 28 mars 2008 annule la délibération du 17 décembre 2007 par laquelle le collège communal de Ferrières prend acte et confirme les factures concernant l'entretien des terrains de sport à Saint-Roch.

FERRIERES. — Un arrêté ministériel du 2 avril 2008 annule la délibération du 28 février 2008 du conseil communal de Ferrières en ce qu'elle décide la désaffectation partielle du presbytère de Xhoris.

HERTAIN. — Un arrêté ministériel du 21 mars 2008 approuve le budget 2007 de la Fabrique d'église Saint-Amand à Hertain, tel que réformé par le collège du conseil provincial du Hainaut en date du 22 novembre 2007.

LIBIN. — Un arrêté ministériel du 9 avril 2008 autorise le conseil communal de Libin à acquérir, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'emprise ci-dessous décrite, nécessaire pour la construction d'un parking et d'un trottoir, afin de sécuriser l'accès aux écoles primaire et maternelle de Libin :

Commune de Libin, parcelle cadastrée 1^{re} division, section B 234/V, prélèvement d'une contenance de 8 a 20 ca, à front de la ruelle des Messes, sur la propriété de la société Cosa Nostra à 2430 Laakdal.

Le même arrêté précise qu'il sera fait application de la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, prévue à l'article 5 de la loi du 26 juillet 1962.

LIEGE. — Un arrêté ministériel du 2 avril 2008 approuve le budget pour l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de la paroisse orthodoxe russe Saints-Alexandre Nevsky et Seraphim de Sarov à Liège, tel que réformé par le collège du conseil provincial de Liège.

LIEGE. — Un arrêté ministériel du 3 avril 2008 annule les délibérations du 25 février 2008 par lesquelles le conseil communal de Liège adopte plusieurs cahiers des charges pour l'acquisition de matériel et de produits d'entretien.

LIEGE. — Un arrêté ministériel du 7 avril 2008 approuve le compte pour l'exercice 2005 de la Fabrique d'église de la paroisse orthodoxe russe Saints-Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov à Liège aux montants suivants :

Recettes : 7.873,97 €

Dépenses : 7.833,71 €

Excédent : 40,26 €

NAMUR. — Un arrêté ministériel du 20 mars 2008 approuve le budget pour l'exercice 2008 de la Fabrique d'église Cathédrale de Namur.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

[2008/201328]

Protection du patrimoine

VERVIERS. — Par arrêté ministériel du 14 mars 2008, les façades à rue et les toitures de la Maison du Prince et de son annexe, sis rue de la Tuilerie 2, à Verviers, sont classées comme monument, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.